

Directives finales provisoires du Département de l'Éducation des États-Unis : Consultation approfondie dans le cadre du programme ARP ESSER pour les organismes locaux chargés de l'éducation



« La pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur le système d'éducation du pays. Outre la perturbation des activités d'enseignement et d'apprentissage, elle a exacerbé les inégalités dans nos établissements et nos districts scolaires. La vie des élèves a été affectée à tous les niveaux : les cours et les programmes scolaires ont été interrompus et/ou retardés, et la santé sociale, émotionnelle et mentale des élèves a été perturbée par les périodes d'isolement et d'anxiété liées à la pandémie et aux périodes de quarantaine, ainsi que par un stress exacerbé dans les familles.

Au fur et à mesure de la reprise de l'enseignement à plein temps en présentiel, les élèves et les enseignants auront une idée précise de la façon dont les établissements scolaires doivent aborder les questions de prévention et de réduction des risques liés au COVID-19, ainsi que des moyens nécessaires pour soutenir la réussite scolaire des élèves. Pour cette raison, dans le cadre de l'élaboration de leur plan ARP ESSER, les organismes locaux chargés de l'éducation devront mener une consultation approfondie avec les élèves, les familles, les administrations scolaires et du district (y compris les administrations des établissements d'enseignement spécialisé), ainsi que les enseignants, les directeurs d'établissement, les responsables scolaires, les autres éducateurs, le personnel des établissements scolaires et leurs syndicats. En outre, chaque organisme local chargé de l'éducation doit également prévoir une consultation approfondie avec les parties prenantes suivantes, lorsqu'elles existent au niveau local et relèvent de l'organisme local chargé de l'éducation : groupes ethniques, organisations de défense des droits civiques (y compris les organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap), et parties prenantes représentant les intérêts des enfants en situation de handicap, des apprenants de la langue anglaise, des enfants sans abri, des enfants placés en famille d'accueil, des migrants, des enfants placés en détention et des autres élèves défavorisés. Les décisions que prendront les organismes locaux chargés de l'éducation concernant l'utilisation des fonds affectés dans le cadre du programme ESSER auront un impact direct sur les élèves, les familles et les parties prenantes du

district scolaire concerné, et les plans doivent donc être adaptés aux besoins spécifiques des élèves et des établissements scolaires du district. Ces diverses parties prenantes auront une idée précise des mesures à prendre dans le cadre des stratégies de prévention et de limitation des risques liés au COVID-19 afin de garantir la sécurité des élèves et du personnel, ainsi que de l'impact de ces stratégies sur l'enseignement, l'apprentissage et l'expérience scolaire quotidienne.

Afin de répondre aux besoins d'enseignement, sociaux, émotionnels et de santé mentale de tous les élèves, en particulier ceux ayant été plus particulièrement affectés par la pandémie, nous estimons qu'il est essentiel que les organismes chargés de l'éducation sollicitent et prennent en compte l'avis des élèves et des membres de leur famille afin d'identifier leurs besoins les plus urgents. Il est également essentiel de travailler en étroite collaboration avec les groupes ethniques pour soutenir efficacement les élèves issus des populations autochtones d'Amérique, et une consultation entre les organismes locaux chargés de l'éducation et ces groupes ethniques est donc nécessaire. En outre, le Département est conscient que les enseignants et les familles des élèves auront un avis éclairé ainsi que des observations à formuler concernant les besoins des élèves en matière éducative, sociale, émotionnelle et de santé mentale compte tenu de leur expérience pendant la pandémie de COVID-19. De la même manière, les parties prenantes auront une idée précise de la meilleure façon de remédier au déficit de temps d'enseignement auquel les organismes locaux chargés de l'éducation sont tenus de répondre en y consacrant au moins 20 % de leurs fonds ARP ESSER. Pour toutes ces raisons, ces consultations permettront aux organismes locaux chargés de l'éducation de planifier intégralement l'utilisation des fonds ARP ESSER afin de répondre de manière pertinente aux besoins de tous les élèves, en particulier ceux ayant été particulièrement affectés par la pandémie de COVID-19. »

Précisez les parties prenantes que vous avez sollicitées, ainsi que les moyens employés pour mobiliser ces groupes de personnes (*réunion publique, demande de commentaires, enquête, etc.*)

Groupe concerné ? (cochez la case le cas échéant)	Groupe (le cas échéant)	Nombre de groupes sollicités	Nombre de réponses	Moyen(s) employés
	Élèves			
	Familles			
	Représentants élus et membres du conseil scolaire			
	Administrateurs d'établissement scolaire ou du district			
	Administrateurs d'établissement scolaire spécialisé			
	Directeurs d'établissement scolaire			
	Responsables scolaires			
	Autres éducateurs			
	Personnel des établissements scolaires			
	Organisations de défense des droits civiques			
	Organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap			
	Groupe(s) d'intérêt : Élèves en situation de handicap			
	Groupe(s) d'intérêt : Apprenants de la langue anglaise			
	Groupe(s) d'intérêt : Élèves sans abri			
	Groupe(s) d'intérêt : Élèves placés en famille d'accueil			
	Groupe(s) d'intérêt : Migrants			
	Groupe(s) d'intérêt : Élèves placés en détention			
	Groupe(s) d'intérêt : Élèves défavorisés			
	Autre :			
	Autre :			

Indiquez ci-dessous toute information que vous souhaitez partager au sujet de la mobilisation du public :